

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 11 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze avril à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du vingt-huit mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Martine LE BRIS, Maire.

PRESENTS : Mme LE BRIS Martine, M. DECOURTYE Denis, Mme JOURDAINNE Véronique, M. RIAUD William, Mme NOEL Nadine, M. BOSTOEN Jean-Michel, M. PALBROIS Yves, Mme ROLLAND Catherine, Mme NOEL Nadège, M. MARSAUD David, Mme POUSSET Julie, Mme BLONDEL Barbara et M. LAURENCE Mathieu

Absents excusés : Mme BESSON Annie, M. DESPORTES Mickael **Absents** : --

Pouvoirs : Mme BESSON à Mme LE BRIS, M. DESPORTES à Mme NOEL Nadège

Ils forment la majorité des membres en exercice. La séance a été publique. En vertu de l'art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame JOURDAINNE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

1) PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal du conseil antérieur est approuvé.

2) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (délibération N°2026/19)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Saussay ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 1 abstention M. BOSTOEN :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Saussay,

- DONNE pouvoir à Madame le Maire empêché pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récapitulatif :

LIBELLE	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	279 883,13		- 428726,98	-148843,85
FONCTIONNEMENT	260 536,60	114 443,87	125 183,92	271 276,65
Totaux	540 419,73	114 443,87	-303 543,06	122 432,80

3) AFFECTATION DES REPORTS COMPTABLES 2025 SUR LES COMPTABILITES 2026 (délibération N°2026/20)

Considérant que les résultats **Commune** issus du compte financier unique sont les suivants :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 125 183,92 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur 146 092,73 €

Total Excédent de fonctionnement	271 276,65 €
Résultat d'investissement	- 148 843,85 €
Solde des restes à réaliser	- 0,00 €
Besoin de financement	- 148 843,85 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale au compte R 002 122 432,80 €

Affectation minimale à la section d'investissement au compte R 1068 148 843,85 €

4) APPROBATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS (délibération N°2026/21)

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions	Imputation comptable	Proposé pour 2026
Comité des Fêtes de Saussay	65748	1 200 €
Pêche et Pisciculture La Goujonnette Fraternelle 28260 OULINS	65748	150 €
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Anet	65748	150 €
Jeunes sapeurs pompiers d'Anet	65748	100 €
Prévention routière	65748	150 €
Novagym La Couture Boussey	65748	50 €
Judo Alliance Competit'Eure La Couture Boussey	65748	75 €
AICSE (épicerie sociale 28410 BU)	65748	150 €
Enveloppe Globale pour sinistres ou subv. diverses (A délibérer)	65748	1 975 €
TOTAUX		4 000 €

Pour le Comité des Fêtes, M. MARSAUD, M. RIAUD, M. LAURENCE se sont abstenus.

Pour la Goujonnette Mme LE BRIS s'est abstenue.

5) VOTE DES TAUX DE TAXES 2026 (délibération N°2026/22)

Compte tenu des travaux et des dépenses supportées sur le budget communal, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide pour l'année 2026 de ne pas augmenter les taux :

Taxe foncière (bâti) 41,62 %

Taxe foncière (non bâti) 29,50 %

Taxe d'habitation résidence secondaire 9,74 %

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDITS (délibération N°2026/23)

- Budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°21.03.31/02 du 31 mars 2021 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2026,

Considérant que le budget primitif 2026 sera voté par chapitre,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que le budget primitif 2026 de la Ville de Saussay en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement 1 020 180,80

Section d'Investissement 535 217,20

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2026 de la Ville de Saussay en équilibre réel et sincère par chapitre
Section de Fonctionnement 1 020 180,80 €, Section d'Investissement 535 217,20 €,

- Approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- Adopte le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,
- Donne pouvoir à Madame le maire, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Budget primitif 2026

chapitre	libelle du chapitre	BP 2026
011	Charges à caractère général	256 700
012	Charges de personnel et frais assimilés	401 000
014	Atténuations de produits	54 719
023	Virement à la section d'investissement	186 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 064,35
65	Autres charges de gestion courante	95 400
66	Charges financières	10 296,72
67	Charges spécifiques	1 000,73
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 020 180,80

chapitre	libelle du chapitre	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	122 432,80
013	Atténuations de charges	22 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 150
73	Impôts et taxes	215 600
731	Fiscalité locale	414 600
74	Dotations et participations	124 340
75	Autres produits de gestion courante	15 056
76	Produits financiers	2
77	Produits spécifiques	
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 020 180,80

chapitre	libelle du chapitre	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	148 843,85
041	Opérations patrimoniales	1 392
16	Emprunts et dettes assimilées	49 527,37
20	Immobilisations	25 000
21	Immobilisations corporelles	130 453
231	Immobilisations corporelles en cours	180 000
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	535 217,20

chapitre	libelle du chapitre	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	186 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 064,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	189 831,85
13	Subventions d'investissement	142 929
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	535 217,20

7) AVENANT A LA CONVENTION BIPARTITE D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AGGLOCEANE (délibération N°2026/24)

Les élèves scolarisés en CP effectuent un stage de natation en juin 2026. En raison de l'augmentation des tarifs de 2€ (65€ au lieu de 63€) par séance et par classe, il convient de donner l'autorisation à Madame le Maire de signer l'avenant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le maire de signer l'avenant avec Agglocéane pour un montant de 910€ (65€ x 2 classes x 7 séances).

8) PROGRAMMATION D'UNE TOURNÉE DES DIGUES

La date retenue est samedi 30 mai 2026 à 9h.

Il faudra transmettre au syndicat SEBV les observations émises lors de la visite. C'est le syndicat qui pourra transmettre les courriers aux riverains. Plan à envoyer avant la visite aux élus de la commission.

9) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 30 juin 2026 à 19h

10) POINT SUR LES COMMISSIONS :

- Commission d'urbanisme : étude de plusieurs dossiers le 9.4.2026. Prochaine commission le 4 juin 2026 à 18h.

- Commission de voirie a eu lieu le 2 avril 2026 :

Aménagement de sécurité rue d'Anet (de l'impasse de la passerelle jusqu'au 48 rue d'Anet) : Lusitano Ingénierie a présenté aux élus le projet. Des modifications sont à apporter afin de diminuer les coûts. En raison des subventions, les travaux sont prévus au 1^{er} semestre 2027.

- Travaux rue des sablons : la réfection d'un tapis d'enrobé est programmée par le Conseil Départemental du 20 au 22 mai 2026. Les travaux seront réalisés sous route barrée sur toute la durée de l'intervention. La circulation sera rétablie chaque soir dans la mesure du possible.

- Des travaux d'aménagement de sécurité ont été présentés par Eure et Loir Ingénierie. Cela comprend :

- Implantation de 4 écluses simples, avec des bordures blanches lisses de type I2 engravées de 5 cm et remplis en béton balayé ;

- Les écluses seront implantées d'Est en Ouest, depuis l'entrée d'agglomération, elles seront accompagnées de 2 places de stationnement matérialisées par du marquage à l'exception d'un îlot sans place de stationnement ;

- Les îlots seront signalés avec le panneau de type J4 auto-relevable, des plots lumineux (x 3) et ceinturés par un marquage en périphérie, d'une largeur de 0.15 m.

- La largeur de chaussée restante sera d'environ 4.20 m de passage libre et de 3.50 m visuel de passage pour les véhicules légers ;

- Le flux de circulation sera géré avec la signalisation permettant de réguler, le sens prioritaire (B15 et C18).

11) REORGANISATION DES ECOLES DE SAUSSAY ET SOREL-MOUSSEL (délibération N°2026/25)

L'inspection académique a transmis un courrier indiquant un transfert d'une classe de CP à Sorel-Moussel à la rentrée 2026/2027. Il y aura que des maternelles à Saussay (3 classes au lieu de 4) et que des élémentaires à Sorel Moussel (5 classes au lieu de 4). Pour les conseillers municipaux, cette organisation est ridicule. Le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse l'organisation proposée. Des travaux ont été réalisés en 2026 pour adapter les toilettes, clôture pour sécuriser le jeu de cour. Le personnel communal va être impacté par ses changements. Le coût supporté pour l'ensemble des communes n'est pas négligeable face à ses décisions.

12) TRAVAUX RUE DES SABLONS (délibération N°2026/26)

Convention pour une mission de maîtrise d'œuvre voirie -Eure-et-Loir Ingénierie :

Le coefficient pour le projet de la commune est de 4,5% ce qui représente un coût à 599,72€

HT soit 719,66 € TTC.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par ELI en contrepartie de la cotisation annuelle et notamment :

- une mission de maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),

Ainsi, la commune de Saussay peut faire appel à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des aménagements de sécurité rue des sablons ayant pour montant prévisionnel 13 327 € HT.

Madame le Maire présente la convention permettant de faire intervenir ELI.

Cette prestation fera l'objet d'une rémunération spécifique du maître d'œuvre, basée sur un coefficient dépendant de la nature de l'opération appliqué au montant estimé des travaux. Le coefficient pour le projet de la commune est de 4,5% ce qui représente un coût à 599,72€ HT soit 719,66 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- de s'engager à verser un montant de 599,72€ HT soit 719,66 € TTC,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Madame le Maire à la signer avec ELI.

13) QUESTIONS DIVERSES

- Site internet : devis NET 15 pour migration du site actuel 3 020€ H.T. soit 3 624€ TTC
- Collecte du verre : à partir de septembre 2026, la collecte en porte à porte est remplacée par un point d'apport volontaire. Les points d'apports volontaires pour les verres seront situés parking Fresh, parking carrefour, cimetière, rue du Ranch. Comment feront les personnes âgées ? Il est évoqué que la personne qui fait les courses, déposera les bouteilles au lieu d'achat.

- Plan Communal de Sauvegarde : réunion pour l'établir Lundi 11 mai 2026 à 17h30

- Place handicapée chemin du Rouvray, il faudrait remplacer le trottoir par un trottoir bateau

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 10h55.

Le Maire,

La secrétaire,

Martine LE BRIS

Véronique JOURDAINNE